

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized thereto, have signed this Convention.

DONE in Canberra on the twenty-first day of May 1980 in the English and French languages, the two versions being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cette fin, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Canberra le vingt et un jour de mai mil neuf cent quatre-vingt en langues française et anglaise, les deux versions faisant également foi.

EDWARD C. LUMLEY

for the Government of Canada
pour le Gouvernement du Canada

JOHN HOWARD

for the Government of Australia
pour le Gouvernement de l'Australie